

### CHAPITRE III

#### Le point de vue grec.

Selon les Grecs, la Macédoine serait formée des deux vilayets de Salonique et de Monastir dont ils retranchent un certain nombre de cazas. A l'est et au nord, ils lui assignent, sans parvenir d'ailleurs à s'entendre entre eux, des frontières artificielles qui n'ont aucune signification géographique, mais sont conformes à leurs prétentions politiques. Après avoir vainement tenté, au congrès de Berlin d'abord, puis à la commission internationale de Philippopoli, d'obtenir des remaniements cartographiques favorables à leurs revendications panhellénistes, les Grecs d'Athènes se mirent en devoir, dès l'année 1878, d'élaborer eux-mêmes une carte de la Macédoine qui pût servir leurs visées.

Le premier qui s'y essaya fut M. P. Chassiotis, ancien directeur du lycée grec de Constantinople.

Dans son ouvrage : *L'Instruction publique chez les Grecs*, paru en 1881, à Paris (1), il donnait la carte des territoires grecs, tant émancipés que soumis au régime turc. La Macédoine y figurait aussi, mais l'auteur avait eu soin de retrancher les cazas macédoniens de Razlog, de Djoumaïa-Bala et de Kafadar, du vilayet de Salonique, et ceux de Dibra, de Kirtchova et de Perlépé, du vilayet de Monastir; par contre, le caza de Xanti, du vilayet d'Andrinople, lui avait été rattaché. Suivait une liste des cazas de la Macédoine (2). A quelques

(1) *L'Instruction publique chez les Grecs depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à nos jours*, par G. Chassiotis. Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1881.

(2) *Ibid.* pp. 500 et 501.

modifications près, la plupart des cartes grecques publiées plus tard ont été faites sur ces données.

En 1903, après l'entrevue du tzar et de l'empereur d'Autriche-Hongrie à Murzsteg, où fut arrêté le programme de réformes, le gouvernement d'Athènes, dans une note circulaire adressée à ses représentants à l'étranger, avec ordre de la communiquer aux gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités, traçait « les vraies frontières de la Macédoine », en insistant sur la nécessité d'en excepter le sandjak d'Uscub.

La note tendait à prouver que ce sandjak avait été incorporé à la Macédoine uniquement pour assurer à ce pays, aux dépens des autres nationalités, un nombre supérieur de Bulgares. Elle ajoutait que la Macédoine était formée des vilayets de Salonique et de Monastir. Elle en excluait les sandjaks de Dibra et d'Elbassan, pour les attribuer à l'Albanie.

De même, le mémoire et la carte publiés par le Syllogue grec d'Athènes enferment la Macédoine dans les limites des vilayets de Salonique et de Monastir, en détachent le sandjak d'Uscub ainsi que deux cazas du vilayet de Salonique, ceux de Razlog et de Djoumaïa-Bala, la plus grande partie du caza de Kafadar, et les cazas de Dibra, Reka, Kirtchova, ainsi qu'une faible moitié du caza de Perlépé, compris aujourd'hui dans le vilayet de Monastir (1).

M. N. Kasasis, recteur de l'université d'Athènes et président de la Société « Hellénismos », n'est pas d'accord avec le Syllogue d'Athènes. Dans sa brochure, *L'Hellénisme et la Macédoine* (2), il soutient que le nom de « Macédoine » est une expression géographique, sans aucun caractère ethnique.

« Un des côtés de la question dite macédonienne, écrit-il, un de ceux qu'à dessein on a essayé de contester, c'est la détermination de ses limites géographiques. Où commence la Macédoine, où finit-elle ? Question qu'on a intentionnellement embrouillée, en divisant la Macédoine de la façon la plus arbitraire. On en recule, on en restreint les frontières au gré des intérêts que l'on défend. Il est des auteurs qui vont jusqu'à y englober une bonne partie de la Thrace, d'autres y font entrer l'Albanie, d'autres enfin, jusqu'à la Vieille-Serbie elle-même. Nous ne voulons, nous ne pouvons considérer comme territoires macédoniens que les deux divisions administratives. le

(1) *La Macédoine et les réformes*. Mémoire du Syllogue macédonien d'Athènes. Athènes, imprimerie P. D. Sakelaris, 1903. On lit, pp. 6 et 7, C, province de Cossovo ou d'Uscub : « Cette province comprise entre les Scadros et les limites orientales des sandjaks de Dibra, Presrend et Prichtina, est formée à l'est des cazas de Djoumaï-Bala et de Razlog, du vilayet de Salonique; à l'ouest, du caza de Kirtchevo, du vilayet de Monastir, et de la moitié à peu près du caza de Tikvech ou Kavadar, du vilayet de Salonique. »

Plus loin, à la même page, on lit, relativement aux frontières de la Macédoine : « Toute la partie du territoire des deux vilayets de Monastir et de Salonique qui reste, défalcation faite des régions ci-dessus indiquées (V. la carte annexée à la fin de cette publication). »

(2) *L'Hellénisme et la Macédoine*, par Nicolas Kasasis, recteur de l'université d'Athènes, président de la société « l'Hellénismos ». Paris, imprimerie de la Renaissance latine, 1903, pp. 56 et 57.